

EHPAD de Guémené-sur-Scorff : courrier de F.Goulard

Vannes, le 05 novembre 2018

Monsieur le Président du conseil de surveillance,

J'accuse réception de votre lettre du 30 octobre rejetant les propositions que je vous avais faites lors de notre rencontre du 23 octobre. J'y vois de votre part un enfermement dans une posture d'égoïsme local.

J'ai tenté de vous expliquer les contraintes du département, confronté à des déséquilibres territoriaux croissants dans un contexte de grave pénurie globale de places d'EHPAD. Ma responsabilité est de tenter de les atténuer. Je n'y faillirai pas, car il s'agit de l'intérêt des personnes âgées de notre département et de leurs familles. Je note que vous ne portez à ce sujet aucune attention.

Votre assertion selon laquelle un EHPAD de 150 places ne peut trouver son équilibre économique est dépourvue de crédibilité, alors même que nous avons de nombreux exemples prouvant le contraire, y compris dans le secteur hospitalier. Chacun doit aussi comprendre que le département n'a pas vocation à financer les sureffectifs hospitaliers locaux.

Ma proposition, extrêmement favorable, d'une réduction limitée à une vingtaine de places, ce qui laisserait l'EHPAD de Guémené-sur-Scorff parmi les plus importants du département, alors que votre commune compte un peu plus d'un millier d'habitants, assortie d'une aide exceptionnelle à l'investissement, facilitant l'équilibre financier de l'établissement, et d'un soutien transitoire au fonctionnement, reste en vigueur.

Il vous revient de décider si la rénovation de l'établissement commence prochainement ou si, du fait de votre obstination, les résidents continuent de vivre et les personnels de travailler dans des locaux de moins en moins adaptés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du conseil de surveillance, à l'assurance de ma considération distinguée.

François GOULARD, Président du Conseil départemental du Morbihan

CONTACT

Davy DANO

02 97 54 80 02 · davy.dano@morbihan.fr